

Bref

Relativiser l'opposition entre diplômes de **métier** et diplômes **transversaux**

L'opposition entre diplômes dits « de métier » et diplômes transversaux doit être relativisée. Elle masque des différences et des proximités, notamment en termes d'insertion de leurs titulaires. Pour comparer les diplômes, mais aussi pour évaluer la réforme du bac pro, plusieurs variables déterminantes doivent être prises en compte. L'analyse de deux bacs pros industriels, emblématiques des deux catégories concernées, en fournit l'illustration.

En 2009, la réforme de la voie professionnelle a fixé la durée de préparation du baccalauréat professionnel à trois ans après la fin du collège. Soucieux d'accompagner cette réforme, le ministère de l'Éducation nationale s'est interrogé très tôt sur les moyens d'en évaluer les effets. Dans cette perspective, il a souhaité disposer d'une analyse du paysage des bacs pro avant la réforme, si possible sous la forme d'une typologie. Toutefois, compte tenu du grand nombre de variables à prendre en compte, l'élaboration d'une typologie *ad hoc* s'est avérée irréaliste. Le ministère a alors envisagé de s'en tenir à la dichotomie bac pro « transversal »/ bac pro « de métier », sur laquelle il s'appuie depuis longtemps dans sa réflexion sur l'évolution des diplômes professionnels. Pour tester cette solution, le Céreq, à la demande du ministère, a comparé deux bacs pro jugés emblématiques des types considérés : Electrotechnique pour le bac pro transversal et Carrosserie pour le bac pro de métier (cf. encadrés en pages 2 et 4).

Cette comparaison a été menée d'un double point de vue. D'un côté, celui du mode d'élaboration du diplôme, de son contenu et de son évolution au regard de celle du métier d'électricien ou de carrossier. De l'autre, celui des conditions d'insertion des titulaires et des modes de recrutement et de reconnaissance des électriciens et carrossiers débutants.

L'analyse comparative montre que le recours à ces deux catégories n'est pas dénué d'intérêt pour appréhender certaines spécificités des diplômes. Toutefois, elle met aussi en évidence des proximités entre diplômes de types différents, ainsi qu'une variabilité au cours du temps pour un même diplôme. Ceci amène à pointer les limites de la dichotomie diplôme transversal/diplôme métier dans une perspective d'évaluation de la réforme. Certaines variables particulièrement significatives doivent en effet être privilégiées.

Une dichotomie simplificatrice

Le bac pro ELEEC et le bac pro Réparation des carrosseries se distinguent sur plusieurs points : place dans la filière, public, mode de construction et degré de spécialisation. Ces différences expliquent leur rattachement respectif aux types transversal et de métier.

Le bac pro Réparation des carrosseries est inscrit dans une filière courte, numériquement dominée par les diplômes de niveau V, en particulier le CAP, et sans perspective de poursuite d'études vers un BTS de la même spécialité. Le bac pro ELEEC est, lui, le niveau central d'une filière qui se déploie surtout sur les niveaux IV et III ; les poursuites d'études des sortants du bac pro vers le BTS se sont même accrues. Ce diplôme vise une grande variété d'emplois, dans plusieurs branches professionnelles de l'industrie, mais aussi dans le bâtiment. Leurs publics diffèrent aussi sensiblement. Le bac pro ELEEC est préparé essentiellement par la voie scolaire, le bac pro Carrosserie plus souvent par l'apprentissage.

Le bac pro Réparation des carrosseries est plus spécialisé que son prédécesseur, l'ancien bac pro CORECA, qui préparait à la fois aux activités de construction et de réparation des carrosseries. Il a d'abord été scindé en deux options, puis en deux diplômes ●●●

Evolution des intitulés des deux bacs pro

1990 - 2003 • Bac pro Equipements et installations électriques (EIE)
2003 - auj. • Bac pro Electrotechnique, énergie et équipements communicants (ELEEC)

1986 - 1995 • Bac Pro CORECA COConstruction et REparation des CARrosseries
1995 - 2008 • Bac pro Carrosserie option réparation
2008 - auj. • Bac pro Réparation des carrosseries

Dans le texte, il est fait référence à l'un ou l'autre de ces intitulés, en fonction de la période considérée.

Les diplomes transversaux

Un diplôme est dit transversal quand il vise une large amplitude d'emplois. Il s'oppose aux diplômes de métier qui sont supposés être davantage centrés sur les gestes professionnels et plus souvent préparés en apprentissage. Les diplômes transversaux ont été créés à partir du milieu des années 80, parfois *ex nihilo*, ou en regroupant des spécialités jusque là séparées. Ils étaient censés s'adapter au développement de l'automatisation et de la polyvalence. Mais ils ont également répondu à des contraintes de rationalisation de l'offre de certification. En témoigne la création du CAP conduite de machines automatisées de transformation en 1984, ou encore celle du bac pro pilotage de systèmes de production automatisés (PSPA) en 1995. Ce type de diplôme ne s'est cependant pas généralisé. Au cours du temps, les diplômes professionnels se sont plutôt spécialisés.

••• distincts. Cette spécialisation s'explique en partie par la structure de la représentation patronale en CPC : grands constructeurs industriels d'un côté, branche professionnelle des services de l'automobile de l'autre, cette dernière ayant constitué l'interlocuteur quasi unique de l'Éducation nationale pour la rénovation du bac pro.

Le bac pro Réparation des carrosseries semble donc avoir tous les attributs d'un bac pro métier : spécialisation croissante au fil du temps, appartenance à une filière qui se développe surtout sur le niveau V et part importante de jeunes formés par la voie de l'apprentissage. Mais la prise en compte de l'évolution du rapport entre contenu du diplôme et spécificités des métiers nuance quelque peu ce constat. Certes, il est plus spécialisé qu'auparavant, mais le fait qu'il soit porté par une seule branche n'a pas suffi à en garantir le caractère professionnel. Dans le référentiel le plus récent, des activités périphériques au « cœur de métier » du carrossier, comme la vérification d'éléments mécaniques ou la relation-clientèle, ont vu leur place accrue. Pourtant, l'activité du carrossier dans l'atelier reste encore largement centrée sur le démontage/remontage de pièces de carrosserie et le travail de la tôle.

Le métier d'électricien s'exerce dans une pluralité de contextes professionnels. Plusieurs branches industrielles et du bâtiment ont donc été impliquées dans la rénovation du bac pro EIE en 2003. La diversité de cette représenta-

tion patronale a favorisé la recherche de points communs entre les activités réalisées dans le bâtiment et dans l'industrie. Ainsi, les concepteurs du diplôme, soucieux de définir le champ d'intervention de « l'électricien », ont fondé l'unité du diplôme autour de la notion « d'ouvrage », issue du vocabulaire professionnel. L'électricien est celui qui intervient, en responsabilité, sur l'ensemble d'une installation électrique pour préparer, activer, rétablir ou interrompre la circulation de l'énergie ou des informations. Lors de l'élaboration du nouveau référentiel, un effort a été fait pour recentrer les enseignements sur les savoirs nécessaires à l'activité. Le bac pro a donc évolué vers une meilleure prise en compte de la spécificité du métier d'électricien. La transversalité du bac pro ELEEC est plutôt trans-sectorielle, puisqu'il vise des emplois des secteurs du bâtiment et de l'industrie.

Du point de vue de la construction des diplômes, les différences constatées entre les bacs pro ELEEC et Réparation des carrosseries tendent à valider l'existence de types différents de bac pro. Mais cette approche typologique masque une tendance commune. Un même mouvement a en effet affecté l'évolution des textes qui régissent le fonctionnement et le contenu de ces deux diplômes (référentiels par exemple), voire de l'ensemble des diplômes. Ainsi, quel que soit le type, les contenus deviennent à la fois plus denses et plus diversifiés, et les savoirs requis prennent une dimension plus technique et moins professionnelle.

Employabilité et « adéquation » formation-emploi : peu de différences entre les deux types

En termes d'insertion, ces deux bacs pro se comportent de façon voisine, même si l'un est qualifié de métier et l'autre de transversal. En outre, les emplois visés par ces deux diplômes sont pourvus en grande partie par les sortants d'autres formations. Deux *a priori* sur les différences entre titulaires de bacs pro métier et transversal en matière d'insertion sont ainsi battus en brèche.

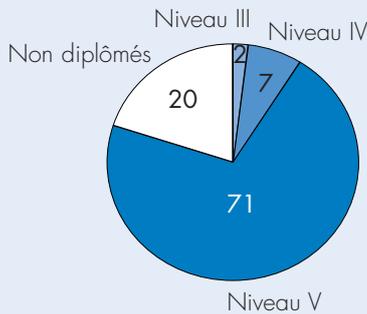
Tout d'abord, l'enquête Génération 2004 montre qu'un diplôme transversal ne garantit pas *ipso facto* une meilleure employabilité des débutants. Le taux d'emploi à trois ans des sortants du bac transversal EIE est même inférieur à celui des sortants du bac métier Carrosserie : 88% pour EIE, 93% pour Carrosserie, et respectivement 90% et 92% pour les seuls sortants diplômés.

Ensuite, un diplôme métier ne garantit pas *ipso facto* une meilleure adéquation entre formation et emploi. La proportion des jeunes issus des deux bacs pro qui occupent un emploi ciblé par leur formation trois ans après leur sortie est

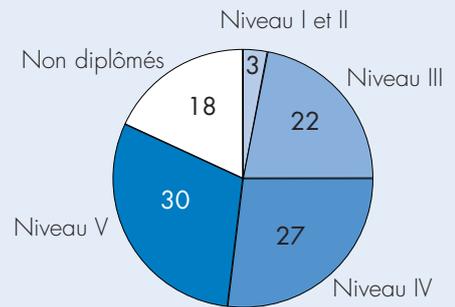
Niveau V • niveau CAP/
BEP
Niveau IV • niveau bac
Niveau III • niveau bac+2
Niveau I et II • niveaux
bac+3 et plus

Niveau du plus haut diplôme détenu par les jeunes occupant les emplois-cibles des bac pro EIE et Carrosserie

Bac pro Carrosserie



Bac pro EIE



%

Les emplois-cibles sont définis à partir des fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Sur ces fiches figurent en effet un ou plusieurs codes ROME qui correspondent à des métiers identifiés comme étant des débouchés privilégiés. Dans l'enquête Génération 2004, les emplois occupés sont codés eux, dans la nomenclature des professions (PCS). L'utilisation d'une table de passage entre le ROME et la PCS a permis de repérer les emplois-cibles dans l'enquête.

Emplois-cibles du bac pro ELEEC : électriciens qualifiés y compris bâtiment ; électromécaniciens, électriciens qualifiés ; ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment ; techniciens d'installation et de maintenance.

Emplois-cibles du bac pro Réparation des carrosseries : carrossiers qualifiés.

Source : enquête Génération 2004, interrogation 2007.

sensiblement la même pour les deux diplômes : de l'ordre de la moitié. Les sortants des deux bacs pro occupent donc une grande variété d'emplois, bien au-delà de ceux visés par le diplôme. La proportion d'emplois correspondant aux objectifs de la formation n'est pas plus grande pour le diplôme métier.

L'enquête Génération 2004 permet aussi d'inverser la perspective et de regarder quels sont les diplômes et les spécialités de formation des jeunes qui occupent les emplois-cibles des deux baccalauréats professionnels étudiés. A la date de l'enquête, les emplois de « carrossier d'automobile qualifié » sont occupés par des jeunes ayant presque tous suivi une formation professionnelle en carrosserie, pour la plupart en apprentissage, et l'ayant souvent complétée par une formation de peintre en carrosserie. En revanche, les titulaires du bac pro sont très minoritaires sur ces emplois, pourvus à 71 % par des jeunes diplômés de niveau V et à 20 % par des jeunes généralement issus de formations préparant au CAP ou au BEP mais n'ayant pas obtenu le diplôme.

Quant au bac pro EIE, il prépare principalement à quatre emplois-cibles différents qui sont pourvus à 80 % par des jeunes diplômés du niveau V au niveau III, avec une répartition quasi équilibrée entre ces trois niveaux de formation. Mais cet équilibre masque des différences notables selon le niveau de qualification de l'emploi occupé (technicien ou ouvrier) et selon le secteur d'activité (bâtiment versus industrie). Les emplois de techniciens sont occupés majoritairement par des jeunes diplômés de niveau III minimum, surtout des BTS. L'électrotechnique n'y est qu'une spécialité parmi d'autres, donnant à penser que le niveau prime sur la spécialité de formation. Pour les ouvriers qualifiés, tant dans le bâtiment que dans l'industrie, il semble au contraire que la spécialité prime sur le niveau de formation :

l'électrotechnique est prédominante. Le bâtiment se distingue néanmoins de l'industrie par le niveau de formation des titulaires des emplois d'ouvriers, beaucoup plus fréquemment de niveau V, alors que le niveau IV est majoritaire dans l'industrie.

Les carrossiers ou les électriciens débutants ne sont donc pas majoritairement recrutés parmi les sortants des bacs pro des spécialités concernées. Les profils de formation sont divers et dépendent dans une large mesure du segment ou du secteur d'emploi. Une analyse qualitative corrobore ces résultats.

Les entretiens confirment que le diplôme privilégié lors du recrutement dépend avant tout du type d'emploi concerné. Le niveau et la spécialité de formation sont variables, ainsi que l'importance accordée au fait d'avoir réussi le diplôme. Pour les électriciens, par exemple, le bac pro est concurrencé par le niveau V pour les postes d'électricien du bâtiment et de monteur-câbleur de fabrication en grandes séries dans l'industrie. A l'opposé, il est concurrencé par le niveau III pour des monteurs-câbleurs dans les industries de pointe, ou pour les électriciens de maintenance. Pour les carrossiers, c'est plus simple : le niveau V reste la référence et ce qui prime, c'est d'être passé par l'apprentissage. Peu importe qu'un bon apprenti obtienne ou non son diplôme. Certains emplois d'électriciens, notamment ceux qui sont construits sur le modèle artisanal, présentent des critères d'embauche proches de ceux des carrossiers, centrés sur les niveaux V et IV, alors que d'autres en sont éloignés.

Au niveau du fonctionnement du marché du travail, il n'y a donc pas de clivage net entre les deux diplômes étudiés. Surtout, rien ne permet de dire qu'un type de diplôme facilite plus que l'autre l'insertion professionnelle.

À lire également...

- Vingt ans de bac pro, un essor marqué par la diversité, J.-L. Kirsch, F. Kogut-Kubiak, *Bref*, n°270, janv. 2009.
- *Le baccalauréat professionnel : état des lieux avant la réforme*, C. Floriani, J.-L. Kirsch, F. Kogut-Kubiak, M. Ménabréaz, J. Paddeu, *Net*, doc n°57, sept. 2009.
- « Baccalauréat professionnel : une innovation ? », M. Campinos-Dubernet, *Formation Emploi*, n°49, janv-mars 1995.
- « Des objectifs à la réalité - Les baccalauréats professionnels industriels », P. Veneau et P. Mouy, *Formation Emploi*, n°49, janv-mars 1995.

Méthodologie

A la demande de la DGESCO, le Céreq s'est investi dans l'élaboration d'un état des lieux des baccalauréats professionnels à la veille de la réforme de la voie professionnelle de 2009. En collaboration avec le LIRHE, il a en outre analysé le « fonctionnement » de deux bacs pro de l'industrie jugés représentatifs de types différents : l'un de type transversal et l'autre de type métier.

Pour analyser l'offre de certification, plusieurs sources ont été mobilisées :

- les référentiels de diplômes et les comptes-rendus de commissions professionnelles consultatives (CPC) ;
- des entretiens dans des établissements de formation (lycées professionnels et centres de formation d'apprentis) et avec les membres des groupes de travail de rénovation des deux bacs pro ;
- l'exploitation de la base REFLET (Céreq) et de la Base centrale de pilotage (données Éducation nationale).

Les données sur l'insertion proviennent de l'enquête Génération 2004 du Céreq qui a interrogé, en 2007, un échantillon de 65 000 individus parmi les 737 000 jeunes ayant quitté le système éducatif pour la première fois en 2004. Parmi ces jeunes, de tous niveaux de formation, issus de la voie scolaire ou de l'apprentissage, 5 600 sont sortis diplômés ou non d'un bac professionnel carrosserie ou EIE.

Enfin, une cinquantaine d'entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès d'employeurs, d'agents de maîtrise, de carrossiers et d'électriciens. Ils ont permis d'approfondir l'analyse de la place des deux bacs pro dans les recrutements et d'aborder la question de la reconnaissance du diplôme dans les grilles de classification des entreprises. L'étude de la correspondance entre les activités énumérées dans le référentiel et les activités réalisées en emploi par des débutants s'est également appuyée sur ces enquêtes de terrain.

L'étude complète est disponible dans la collection CPC Etudes : *Les baccalauréats professionnels de l'industrie à la veille de la réforme, focus sur l'électrotechnique et la réparation des carrosseries*, C. Béduwé, B. Fourcade, A. Legay, M. Molinari, M. Ourtau, J. Paddeu, N. Quintero, F. Séchaud, CPC Etudes n°2, 2 tomes, 2010.

Autre point commun entre ces deux diplômes : les emplois obtenus à l'issue de la formation ne correspondent ni dans leur contenu, ni dans leur reconnaissance salariale, à ce qu'escomptaient les sortants. Les carrossiers comme les électriciens débutent presque toujours avec une qualification d'ouvrier, et parfois même d'ouvrier d'exécution. Pour les emplois considérés, les conditions d'accueil des débutants dépendent peu du type de diplôme qui a permis d'y accéder.

Pour évaluer la réforme, quelques critères-clés à privilégier

La dichotomie transversal/métier se révèle donc insuffisante pour rendre compte des proximités et des différences entre les deux bacs pro étudiés. Seule la combinaison de plusieurs dimensions permet d'appréhender chaque diplôme dans sa spécificité. Pour évaluer la réforme du bac pro, il ne sera cependant pas possible de réaliser une analyse aussi approfondie sur la totalité des diplômes concernés. Le travail restitué ici permet néanmoins d'énoncer quelques préconisations quant à la méthode à adopter.

Pour appréhender les effets de la réforme, les dimensions étudiées ne sont pas d'égale importance ; il faudra donc sélectionner les variables les plus significatives. Les effets les plus immédiats se feront sentir sur des dimensions internes au système éducatif. La dynamique à l'oeuvre sera donc perceptible si on s'attarde sur les variables « internes ». Les principales d'entre elles sont l'évolution de l'offre de formation, la transformation du contenu du diplôme, notamment le renforcement

ou la régression de son caractère professionnel, les caractéristiques de son public, en particulier le niveau scolaire des élèves et le poids respectif des différentes voies de formation. L'analyse a montré que la place qu'occupe le bac pro dans sa filière est une variable essentielle. Pour appréhender son évolution, il faudra observer les variations éventuelles de la répartition des effectifs formés entre le niveau IV et le niveau V, et tout particulièrement entre le CAP et le bac pro.

Cette évolution devra ensuite être interprétée à la lumière des critères de recrutement des entreprises susceptibles d'embaucher les sortants sur les emplois-cibles de ce bac pro. Et là, pour un même diplôme, il faudra tenir compte des principaux segments d'emploi et de la diversité éventuelle de leurs exigences en termes de niveau de formation. En effet, la proportion des sortants d'une formation recrutés sur les emplois-cibles correspondants est surtout sensible aux contextes d'emploi et varie peu d'un diplôme à l'autre. Concrètement, il s'agit par exemple de chercher s'il existe encore des débouchés pour les CAP de la filière qui pourraient expliquer le maintien de flux non négligeables à ce niveau.

Enfin, l'analyse ne pourra être menée que sur un nombre restreint de diplômes, ceux-ci devant représenter une diversité de situations sur deux principaux critères : leur place dans leur filière de formation et les contextes socio-productifs auxquels ils destinent leurs élèves.

*Agnès Legay, Mickaële Molinari,
Josiane Paddeu, Fred Séchaud, Céreq*

Bref

Bulletin de recherche emploi-formation du Céreq

Directeur de la publication
Frédéric Wacheux

Secrétariat de rédaction
Mise en page
Elsa Personnaz

Commission paritaire n° 1063 ADEP.
Reproduction autorisée à condition
expresse de mentionner la source.
Dépôt légal n° 49-459.

Centre d'études et de recherches
sur les qualifications

10, place de la Joliette,
BP 21321,
13567 Marseille cedex 02.
Tél. 04 91 13 28 28.
Fax 04 91 13 28 80.
www.cereq.fr

Publication gratuite
ISSN 2107-0822